

Paris, le 30 juin 2021

L'OIV ET DES ENTREPRISES VITIVINICOLES DE PREMIER PLAN JOIGNENT LEURS FORCES POUR LA RECHERCHE

DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE VOIE DE COLLABORATION AUX ACTIVITÉS DE L'OIV, UN CONSORTIUM REGROUPANT CINQ ENTREPRISES VITIVINICOLES VA PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE TRAVAIL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION.

L'OIV salue la signature d'un accord de consortium entre <u>Viña Concha y Toro</u> (Chili), <u>Moët Hennessy</u> (France), <u>Sogrape</u> (Portugal), <u>Familia Torres</u> (Espagne) et <u>Yalumba Family Winemakers</u> (Australie) visant à contribuer, à promouvoir et soutenir la diffusion scientifique et technique de l'Organisation.

L'OIV instaurera ainsi un dialogue fructueux avec des entreprises importantes du secteur vitivinicole afin de mutualiser leurs efforts de recherche et de transfert de connaissances.

Dans un premier temps, les membres du consortium s'engagent les uns envers les autres à identifier des domaines de recherche reconnus de manière consensuelle comme des priorités pour le secteur vitivinicole.

Par la suite, et dans le cadre des bourses de recherche de l'OIV, le consortium se chargera de :

- proposer des sujets de bourse de recherche,
- apporter un conseil durant le processus de sélection,
- le cas échéant, accueillir des titulaires de bourse de recherche,
- développer des actions de communication communes.

Pour les bourses de recherche 2021-2022, certains des domaines proposés à l'étude couvriront les principales expertises scientifiques des différentes commissions et sous-commissions de l'OIV tout en répondant aux objectifs du Plan stratégique de l'OIV établi pour la période 2020-2024.





Note pour les éditeurs

L'OIV est l'organisme intergouvernemental à caractère scientifique et technique de compétence reconnue dans le domaine de la vigne, du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et des autres produits issus de la vigne.

Il est composé de 48 États Membres. Dans le cadre de ses compétences, les objectifs de l'OIV sont les suivants :

- indiquer à ses membres les mesures permettant de tenir compte des préoccupations des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs de la filière vitivinicole,
- assister les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui poursuivent des activités normatives,
- contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et normes existantes et, en tant que de besoin, à l'élaboration de normes internationales nouvelles, afin d'améliorer les conditions d'élaboration et de commercialisation des produits vitivinicoles et à la prise en compte des intérêts des consommateurs.

Contact

Pour de plus amples informations, les journalistes sont invités à contacter le service Presse et communication de l'OIV

E-mail: press@oiv.int; comunication@oiv.int; Téléphone: +33 (0)1 44 94 80 92

Organisation internationale de la vigne et du vin Organisation intergouvernementale Créée le 29 novembre 1924 • Restructurée le 3 avril 2001

35, rue de Monceau • 75008 Paris +33 1 44 94 80 80 contact@oiv.int www.oiv.int

